



PREAVIS MUNICIPAL No 15-03

Sainte-Croix, le 16 février 2015
Au conseil communal de et à Sainte-Croix

Demande de crédit pour le remplacement du véhicule « Unimog 1250 » du Secteur des Travaux

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet la demande d'un crédit destiné au remplacement du véhicule Unimog 1250, acquis d'occasion en 2008, par un modèle proposé par la société suisse Victor Meili AG.

Outre le véhicule en lui-même, ce projet comporte également l'acquisition d'une nouvelle lame à neige.

Préambule

En 1995, après d'autres expériences favorables avec des utilitaires Unimog, marque largement reconnue et répandue dans les milieux communaux, nous avons fait l'acquisition d'un modèle neuf de type « U 90 ».

Avec passablement de nouveautés par rapport aux anciennes conceptions, les 13 années d'utilisation ont malheureusement été ponctuées d'une succession d'ennuis en tous genres. Après avoir remplacé plusieurs éléments mécaniques essentiels, une nouvelle panne importante nous avait contraints à rechercher, dans l'urgence, un modèle de remplacement à l'aube de l'hiver 2007-2008.

Un modèle plus ancien, mis en circulation en 1986 et en parfait état de marche, nous avait été proposé en location par la maison Zahnd de Planfeien.

Après un hiver concluant, un arrangement avait été arrêté pour acquérir cet engin, pour la somme de Chf. 46'000.--, sous déduction d'une partie des frais de location déjà honorés et d'une reprise de notre modèle.

Situation

Le remplacement de cet engin entre dans le plan de renouvellement général établi pour notre parc de véhicules.

Le véhicule actuel atteint donc sa 29^{ème} année de service, dont 6 ans pour notre commune. Malgré sa robustesse et un entretien régulier, son état d'usure est avancé et la fiabilité générale devient suffisamment précaire pour ne pas prolonger encore son utilisation. Il devient de plus en plus difficile de disposer de pièces de rechange et leurs coûts augmentent inévitablement.

Choix du modèle

L'offre du marché suisse pour ce genre de véhicule multi-porteur et polyvalent n'est pas très large, puisque l'on recense trois à quatre fournisseurs qui se partagent l'essentiel de la clientèle communale. En fonction de la réglementation imposant maintenant la norme EURO 6 pour les moteurs, notre étude comparative a été essentiellement portée sur trois offres. Les critères déterminants ont été d'ordre pratique puisque le choix s'est porté sur un modèle qui ne nécessite pas de disposer du permis de véhicule pour poids lourds. Par ailleurs, sa maniabilité est supérieure pour le déneigement.

Parmi les autres critères intéressants de cet engin on relèvera notamment :

- Maniabilité et technique : Quatre roues directionnelles, boîte à vitesse hydrostatique, pont basculant 3 côtés, ridelle arrière hydraulique, suspension hydraulique. On relève également la bonne accessibilité aux parties mécaniques pour l'entretien courant du véhicule.
- Ecologique : Le moteur proposé répond aux critères EURO 6.
- Ergonomique : Cabine particulièrement bien étudiée, confort de travail et excellente visibilité, critère sécuritaire optimum.
- Expérience concluante sur la fiabilité et les services à la clientèle, déjà expérimentée avec les deux véhicules, actuellement en fonction, acquis auprès de ce fournisseur.

Principales caractéristiques techniques :

- Moteur turbo diesel, 155 CV, EURO 6
- Filtre à particules
- Entraînement hydrostatique 0-45 km/h ?
- Traction 4 roues directionnelles
- Pont basculant 3 côtés
- Direction hydraulique sur les 4 roues

Coûts

Véhicule de base	Chf	186'520.00
Lame à neige, biaise, largeur 2,70 m		17'000.00
Reprise de l'ancien véhicule		<u>-10'000.00</u>
Total		193'520.00
TVA 8%		<u>15'480.00</u>
Total TTC	Chf	<u>209'000.00</u>

CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

- **d'autoriser** la Municipalité à acquérir un véhicule V. Meili VM 7000;
- **d'accorder** le crédit nécessaire de **Chf 209'000.--**. Le compte N° 9146.15.03 est ouvert au bilan à cet effet;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment;
- **d'amortir** cet investissement par le compte 433.3311 pour le véhicule et 432.3311 pour les agrégats de la neige sur une période de 5 ans, la première fois au budget 2016.
- L'influence sur le budget sera de l'ordre de Chf 47'000.-- la première année en tenant compte des intérêts (2.5 %) et de l'amortissement de l'emprunt. Réparti sur 5 ans, le coût représente Chf 45'000.-- avec annuité constante.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :



F. THEVENAZ



Le Secrétaire :



S. CHAMPOD

Annexe : photos du véhicule

Délégué municipal : M. Philippe Duvoisin, Municipal

VM7000 H45

